

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU PARC DE PIERRE BRUNE

RULES AND REGULATIONS FOR LE PARC DE PIERRE BRUNE

Pour le confort et la sécurité de tous nos visiteurs, nous vous demandons de bien vouloir respecter les règles suivantes :



Accès au parc

- 1 - Le fait de pénétrer dans l'enceinte du Parc de Pierre-Brune, tant en groupe qu'à titre individuel, implique obligatoirement l'acceptation de ce règlement intérieur. Toute personne qui ne se conformera pas à ce règlement intérieur ou aux dispositions spécifiques prises par la Direction, pourra se voir refuser l'entrée du site ou s'en voir expulsée immédiatement et sans indemnités.
- 2 - Toute personne accédant au parc doit être en possession d'un titre d'accès.
- 3 - Chaque billet n'est valable que pour une seule personne. Il ne pourra être cédé à un tiers au cours de la visite (1 billet/jour et par personne).
- 4 - Un ticket d'entrée ne sera ni remboursable ni échangeable pour quelque motif que ce soit.
- 5 - Les billets souillés, endommagés ou illisibles ne seront pas acceptés et seront considérés comme non valables.
- 6 - Les enfants de moins de 12 ans doivent être accompagnés d'un parent ou d'un adulte responsable pour pouvoir acheter leur billet d'entrée et accéder au parc.
- 7 - Il est interdit d'introduire dans le parc des substances illicites et des objets dangereux (toutes armes de nature défensive ou offensive quelles que soient leurs catégories) pouvant effrayer ou blesser d'autres visiteurs.
- 8 - Le Parc de Pierre-Brune sera exonéré de toute responsabilité en présence d'un évènement de force majeure nécessitant l'évacuation du site.
- 9 - Les animaux, à l'exception des chiens d'assistance, ne sont pas admis à l'intérieur du parc.
- 10 - Si vous souhaitez sortir du parc et y être réadmis dans la même journée, vous devrez présenter votre bracelet à votre retour. Vous devrez également être en capacité de présenter un justificatif de règlement (billet d'entrée).
- 11 - L'accès au parc est gratuit pour les moins de 3 ans, sur présentation d'un justificatif. Enfant payant de 3 à 12 ans ; adulte, à partir de 12 ans.

Stationnement

- 1 - Le parking est gratuit et non surveillé. Les véhicules sont placés sous la garde juridique de leurs utilisateurs en cas de vol ou de dégradation. Le Parc de Pierre-Brune ne peut en aucun cas être tenu pour responsable des dégradations ou vols de véhicules ou objets contenus dans le véhicule.
- 2 - La circulation et le stationnement des véhicules à moteur sont interdits en dehors des zones aménagées à cet effet ainsi que sur les espaces de circulations réservés aux véhicules d'intervention de sécurité et de secours. Aucun véhicule ne doit obstruer l'accès aux sorties de secours du parc.
- 3 - Les visiteurs s'engagent à respecter le code de la route et les limitations de vitesse sur les parkings. En cas d'infraction aux règles de stationnement ou de circulation, le conducteur pourra être sanctionné selon la réglementation applicable au Code de la Route.

Consignes aux visiteurs

- 1 - Le Parc de Pierre-Brune n'est pas responsable des vols, pertes ou dégradations de vos objets personnels sur l'ensemble du site.
- 2 - La Direction invite ses visiteurs à lire les consignes présentées devant chaque activité et à vérifier si celles-ci leurs sont bien adaptées. En cas de non-respect des consignes et de mauvaise utilisation de nos structures, la Direction ne répond ni des accidents ni des objets perdus ou détériorés.
- 3 - Le parc se réserve le droit de gérer les objets abandonnés de la manière la plus appropriée et en collaboration avec les autorités compétentes.
- 4 - L'allumage de feux, l'utilisation de feux d'artifice, de barbecues ou tout autre matériel assimilé est strictement interdit.
- 5 - En cas de danger ou d'accident, les visiteurs doivent suivre les consignes données par la sonorisation du parc et se laisser guider par les équipes du parc.
- 6 - Le Parc de Pierre-Brune informe ses visiteurs qu'un défibrillateur se trouve au Bar-Snack Panoramique.
- 7 - Les enfants sont sous l'entière responsabilité des adultes responsables.
- 8 - Le parc se réserve la possibilité de fermer sans préavis un ou plusieurs jeux ou attractions pour maintenance ou raison de sécurité.
- 9 - Le comportement des visiteurs du parc ne doit pas choquer ou porter atteinte à la quiétude, la sécurité et la tranquillité des autres visiteurs ainsi qu'à la salubrité des espaces mis à leur disposition.
- 10 - Les visiteurs du Parc de Pierre-Brune doivent conserver tout au long de leur visite une tenue adéquate de manière à ne pas porter atteinte à la pudeur et aux bonnes mœurs.
- 11 - Il est interdit de cracher et d'uriner en dehors des toilettes.
- 12 - Il est interdit de se baigner dans les différents plans d'eau.
- 13 - Pour le confort et la sécurité de tous, il est interdit de fumer dans les files d'attente, à l'intérieur des installations couvertes, dans les lieux clos et à proximité des jeux.
- 14 - Les pique-niques ne sont pas autorisés à l'intérieur du parc. Des espaces gratuits sont prévus à cet effet près de l'entrée du Parc. Merci de veiller à laisser les lieux propres.
- 15 - Pour votre agrément, respectez la propreté des lieux. Aidez le parc dans son engagement au tri sélectif en sélectionnant la poubelle qui correspond à vos déchets.
- 16 - La distribution de tracts, dépliants et autres imprimés est strictement interdite.
- 17 - Afin d'assurer la salubrité et la tranquillité de tous sur l'ensemble du parc, nous demandons à nos visiteurs de :
 - > Suivre les directives des conducteurs de manèges et des responsables du parc.
 - > Respecter les consignes de sécurité affichées aux entrées des manèges.
 - > Circuler uniquement dans les allées et zones aménagées du parc. Il est strictement interdit de franchir les clôtures, cordes, barrières de sécurité ou panneaux mentionnant « Limite de visite ».
 - Il est interdit de pénétrer dans les couloirs ou les locaux de service.
 - > Respecter les files d'attente : ne pas doubler, ne pas bousculer...
 - > Respecter les lieux : ne pas dégrader les constructions, les clôtures, les décors, les arbres.
 - > Respecter les animaux : ne pas les toucher, les nourrir ou leur jeter des projectiles.
 - > Ne pas introduire ni utiliser d'appareil fonctionnant par radiofréquence (Talkie-Walkies, radio, Baby Phone...).



Acces

For the comfort and security of all our visitors, please respect the following rules:

- 1 - When entering the Parc de Pierre Brune, whether it's with a group or individually, you have accepted to comply with the Park regulations. Any person who does not conform with these regulations or specific provisions made by the management, may be refused admission to the Park, or be removed immediately and without any right to a refund.
- 2 - Anyone entering the Park must pay for admission or hold a valid ticket.
- 3 - Each ticket is valid for one person only. Tickets are non-transferable to a third party during the visit (1 ticket / day and per person).
- 4 - All tickets are non-refundable or exchangeable for whatever the reason.
- 5 - Dirty, damaged, or illegible tickets will not be accepted and will be considered invalid.
- 6 - Children under 12 must be accompanied by their parents or a responsible adult, in order to purchase their admission ticket and gain access to the Park.
- 7 - It is strictly prohibited to bring illicit substances or dangerous objects (all weapons considered offensive, frightening or that could cause injury, whatever their category) into the Park.
- 8 - The Parc de Pierre-Brune will be exempt from all liability in the event of force majeure situations, requiring the evacuation of the Park.
- 9 - Animals, with the exception to assistance dogs, are not allowed inside the Park.
- 10 - If you wish to leave and re-enter the park on the same day, you must present your bracelet on your return at the Park Entrance. You must also be able to provide proof of payment (entry ticket).
- 11 - Access to the Park is free for children under 3 (proof of age required). Payable tickets: Child from 3 to 12 years old; adults from 12 years old.

Parking

- 1 - Parking is free and unsupervised. Vehicles are parked at their owners' risk. Parc de Pierre-Brune takes no responsibility for damage to or theft of vehicles or any contents within the vehicle.
- 2 - The circulation and parking of motor vehicles are prohibited outside the areas designed for this purpose, as well as the areas reserved for safety intervention and emergency service vehicles. No vehicles should obstruct access to the Park's emergency exits.
- 3 - Visitors agree to respect the highway code and the speed limits in the car parks. In the event of an infringement of parking or traffic rules, the driver may be penalised according to the regulations applicable to the Highway Code.

Instructions for visitors

- 1 - The Parc de Pierre Brune is not responsible for the theft, loss or damage to all personal items or belongings throughout the entire site.
- 2 - The Management invites its visitors to read the instructions presented in front of each activity and to check whether they are suitable for them. In the event, of non-compliance with the instructions and improper use of our structures, the Management is not responsible for any accidents or for lost objects or damaged items.
- 3 - The park reserves the right to manage abandoned objects in the most appropriate way and in collaboration with the competent authorities.
- 4 - Lighting fires, using fireworks, barbecues or any other assimilated materials is strictly prohibited.
- 5 - In the event of a dangerous situation or accident, visitors must follow the instructions given by the Park's PA system and allow themselves to be guided by the Park's agents.
- 6 - The Parc de Pierre Brune informs visitors that a defibrillator is located at the Panoramic Snack Bar.
- 7 - Children are under the entire responsibility of their parents or a responsible adult.
- 8 - The Park reserves the right to close without prior notice, one or more games and /or attractions for maintenance purposes or security reasons.
- 9 - Visitor's behaviour likely to cause annoyance to other guests or undermine the peace and safety of other visitors or the general conditions of the areas made available to them is not permitted.
- 10 - Visitors to the Parc de Pierre Brune must maintain adequate and appropriate clothing throughout their visit so as not to shock or offend other visitors.
- 11 - Spitting and urinating outside the toilets is prohibited.
- 12 - Bathing is strictly prohibited in the different artificial lakes.
- 13 - For the comfort and safety of all, smoking is prohibited in the queues, inside covered facilities, and in enclosed areas and near games.
- 14 - Picnics are not allowed inside the Park. Designated areas are provided for this purpose at the Café de la Grotte, near the entrance of the Park. Please ensure that you leave these areas clean and litter free.
- 15 - For your comfort, please respect the cleanliness of Park premises. Help the Park in its commitment to waste sorting and recycling by selecting the bin that corresponds to your rubbish.
- 16 - The distribution of leaflets, brochures and other printed material is strictly prohibited.
- 17 - To ensure the safety and comfort of everyone throughout the Park, visitors are committed to:
 - > Follow the instructions given by the ride operators and Park officials for each attraction.
 - > Respect the safety instructions posted at the entrances to the attractions/rides.
 - > Circulate only in the alleys and landscaped areas of the Park. It is prohibited to climb fences, ropes, safety barriers or signs indicating «Limite de visit».
 - It is strictly prohibited to enter the unauthorised areas or service rooms.
 - > Respect the queueing areas, do not jump the queue, and no pushing...
 - > Respect the entire site: do not damage the buildings, fences, decor, or the trees.
 - > Respect the Park's animals: do not touch them, nor feed them or throw objects at them.
 - > Do not bring or use any device operating on radio frequencies (Walkie-talkies, radios, Baby Phones, etc.).

Merci de votre compréhension

Parc de Pierre-Brune – 85200 MERVENT - Tél. : + 33 (0) 2 51 00 20 18 – www.pierre-brune.com

Thank you for your comprehension.